



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2024 18h00

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusé(s) sans pouvoir	Absent(s)	Pouvoir(s)	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	42	11	0	17	29 novembre 2024	29 novembre 2024

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, France LABRO, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Sylvie CHOLLET-MOUCHOUX, Alexia FRANQUES, Elisabeth POL, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Suppléants : Olivier NICOLAS

Excusés : Bernadette GOIN-DEMAI, Evelyne SEGUIN, Philippe MOUSNY, Martial REBEYROL, Justine SINGEOT, Urbain NTARUNDENGA, Mélanie CELEGATO, Valérie CHANTEFORT, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE, Nadine MOREAU

Excusé(s) avec pouvoir : Yann GALUT donne pouvoir à Irène FELIX, Richard BOUDET donne pouvoir à Pierre GUILLET, Bernard DUPERAT donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT, Stéphane GARCIA donne pouvoir à Corinne LEFEBVRE, Yannick BEDIN donne pouvoir à Olivier CABRERA, Hugo LEFELLE donne pouvoir à Constance BONDUELLE, Alain BOUQUIN donne pouvoir à Sylvie CHOLLET-MOUCHOUX, Sakina ROBINSON donne pouvoir à Alex CHARPENTIER, Jean-Pierre PIERRON donne pouvoir à Frédérique SOULAT, Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI, Philippe MERCIER donne pouvoir à Elisabeth POL, Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Renaud METTRE, Marcella MICHEL donne pouvoir à Alexia FRANQUES, Valérie CHAPAT donne pouvoir à Dominique GILLET, Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Jean-Louis SALAK, Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN, Franck BRETEAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

- AC_DEL2024_176 -

Décisions modificatives n°3

Rapporteur : Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 ;

Vu le Budget Primitif 2024 et ses Décisions Modificatives n°1 et 2 ;

Vu le projet de maquette de Décision Modificative n°2 (DM2) annexé ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 15 novembre 2024 ;

Il apparaît nécessaire de procéder à de nouveaux ajustements budgétaires après ceux intervenus en octobre dernier au sein de la Décision Modificative N°2.

Ces ajustements portent sur plusieurs budgets : le Budget Principal, Lahitolle et Assainissement Collectif.

1- Budget principal

Le projet de DM3 consiste essentiellement à prendre en compte :

- La régularisation que va subir la collectivité en matière de reversement par l'Etat des fractions de TVA pour l'année 2024 : - 1,3 M€.

Depuis la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la fin de la perception du produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), l'Etat reverse une fraction de la TVA nationale indexée sur l'évolution de ses recettes de TVA.

Le montant inscrit au BP avait été établi sur la base du niveau d'évolution de TVA estimé par le gouvernement pour 2024 (+ 4,5%) lors du projet de loi de finances. Or, il s'avère que cette prévision de l'Etat était erronée, le taux d'évolution de la TVA pour 2024 étant à ce jour estimé à + 0,9 %, soit une perte pour la collectivité de 1,3 M€.

Cela nécessite d'ajuster les dépenses de fonctionnement en conséquence tout en prenant en compte les besoins nouveaux intervenus depuis la précédente décision modificative. En particulier, cela implique la suppression de la réserve inscrite sur le chapitre 65 lors du BP, réserve qui avait été créée grâce aux excédents antérieurs.

- La constitution d'une nouvelle provision pour couvrir les dépenses inscrites dans le projet de loi de finances pour 2025, en particulier l'instauration d'un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de la collectivité dont l'impact est à ce jour estimé à 1,1 M€.

Cette ponction devant intervenir en 2025, il est proposé d'effectuer une provision sur l'exercice 2024 ce qui permettrait de ne pas impacter l'équilibre du BP 2025.

- L'état d'avancement des opérations d'investissement en proposant de redéployer des crédits de paiement au sein de cette section.

Au final, l'équilibre du projet de DM3 est à – 1 195 000 € pour la section de fonctionnement et à – 625 000 € en investissement. Le détail des inscriptions est indiqué ci-après.

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : - 231 000 €.
- Chapitre 65 « subventions aux associations » : + 95 000 €.
- Chapitre 65 « réserves » : - 1 000 000 €.
- Chapitre 65 « autres charges à caractère général » - 27 000 €.
- Chapitre 042 « nouvelle provision » : 1 100 000 €.
- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : - 1 132 000 €.

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 73 « impôts et taxes » : - 1 270 000 € correspondant à la diminution des reversements de fraction de TVA pour 2024.
- Chapitre 75 « autres produits de gestion » : 75 000 €.

Dépenses d'investissement :

Les principales inscriptions sont listées ci-dessous :

- Evolution des besoins
- Aides à la Pierre pour les propriétaires en parc privé : + 660 000 € dont 600 000 € de crédits relevant de la délégation de l'ANAH intégralement compensés.
- Canal de Berry à Vélo : + 500 €.
- Participation dans le cadre de la concession d'aménagement secteur Démonstrateur et centralité du quartier des Gibjoncs : + 200 000 € en complément des 1 000 000 € inscrits lors du BP 2024.
- Participation dans le cadre du projet porté par le Conseil Départemental pour le Pôle de formations sanitaires et sociales : + 214 500 €.

En parallèle, il est proposé les diminutions suivantes pour tenir compte de l'avancement effectif des opérations d'équipement :

- Plan Vélo : - 500 000 €.
- Voirie – Travaux Place Hervier : - 550 000 €.
- Pole d'échange multimodal : - 250 000 €.
- Dépenses effectuées par les services support : - 400 000 €.

Recettes d'investissement :

Les inscriptions en recettes d'investissement concernent :

- Participation de l'ANAH dans le cadre des aides à la pierre – Parc privé : + 600 000 €.
- FCTVA : - 500 000 € compte tenu des prévisions de dépenses 2024.
- Subventions : - 693 000 €, montant revu à la baisse pour tenir compte des recettes notifiées en cours d'année et de la révision des échéanciers de travaux.
- Provision indiquée précédemment en section de fonctionnement : + 1 100 000 €.
- Virement de la section de fonctionnement : - 1 132 000 €.

2- Budget annexe Lahitolle

Il est proposé de modifier le budget pour tenir compte du montant global des subventions notifiées concernant la phase 3 de travaux (+ 250 000 €), le produit des cessions étant également revu (- 250 000 €), les ventes prévues lors du budget primitif étant décalées sur l'exercice suivant.

3- Budget annexe Assainissement Collectif

Le présent projet a pour objet :

- D'effectuer des régularisations d'opérations d'ordre pour 265 000 € en dépenses et recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.
- De réduire par prudence, le produit des redevances assainissement : - 100 000 € en diminuant l'enveloppe « réserves » inscrite sur le chapitre 67.
- Et de prendre en compte des transferts entre chapitres de dépenses d'équipement.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

1. d'approuver la Décision Modificative n°3 du Budget principal équilibrée à – 1 195 000 € en section de fonctionnement et à - 625 000 € en section d'investissement ;
2. d'approuver la Décision Modificative n°3 du Budget annexe Lahitolle équilibrée à 0 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement ;
3. d'approuver la Décision Modificative n°3 du Budget annexe assainissement collectif équilibrée à 165 000 € en section de fonctionnement et à 265 000 € en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

**Pour la Présidente et par
délégation,
Le Vice-Président délégué
aux Finances et aux
Solidarités
communautaires**



Richard BOUDET

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bourges.